

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 12 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 du mois de juillet à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 8 juillet 2024.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints, Jean Pierre BUERBA, Sylvie BIRABEN, Raphael BENOIT, Jean-Philippe DELARUE, Kate MARIE, Jean Baptiste GRANGE.

ABSENTS EXCUSES

Nadine DESMARAIS procuration à Jean-Pierre BUERBA
Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Sylvie BIRABEN
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Sylvie BIRABEN est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **20 juin 2024**.

Le compte rendu du conseil municipal du **20 juin 2024** est approuvé à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET – CAMPING

(54-2024)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal l'obligation de modifier la prévision budgétaire 2024, pour permettre le règlement de dépenses sur le budget de fonctionnement du camping. L'équilibre global du dit budget n'est pas modifié.

DECISION MODIFICATIVE		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 014 Atténuations de produits <ul style="list-style-type: none">7398 Reversements, restitutions et prélèvements divers	+ 3 500€	
Chapitre 73 Impôts et Taxes <ul style="list-style-type: none">738 Autres impôts et taxes		+ 3 500€

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal :

- Accepte les modifications budgétaires présentées ci-dessus.
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de ces décisions

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau